

**N° 217 AOÛT 2011**  
**SOMMAIRE**

P.2 COLLÈGE - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
P.3 LYCÉE  
P.4 ACADÉMIE  
Ce numéro comporte un encart.

**Les ministres en vacances,  
mais pas les mauvais coups !**

Après les dernières vacances des ministres en Tunisie et en Egypte, très certainement soucieux d'afficher leur solidarité avec les peuples de ces pays, consigne leur a été donné de passer des vacances discrètes en France. Tout le monde aura remarqué qu'entre le Cap Nègre et le Fort de Brégançon, la discrétion est de mise. Il n'empêche que pendant l'été les mauvais coups continuent de tomber sur le dos des salariés : le décret allongeant à 41,5 ans la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein pour les générations nées à partir de 1955 a été publié mardi 2 août au Journal officiel. Un mois après l'entrée en vigueur de la loi de 2010 qui prévoyait pour les générations nées en 1953 une durée de cotisation 41 ans et un trimestre en 2013, toujours autant rejetée par le pays, présentée par le pouvoir comme la seule alternative pour sauver la retraite par répartition, ce décret est l'aveu d'une loi qui en plus d'être injuste est inefficace.

ALAIN GALAN.



Vous trouverez en encart avec ce premier Nice SNES de l'année scolaire une plaquette qui rappelle ce qu'est le SNES et qui permettra à chacune et à chacun de trouver les militantes et militants qui en plus de leur enseignement ou de leur service ont en charge dans les sections départementales et dans la section académique les différents dossiers et questions qui vous intéressent.



**Édito**

**Contraindre le  
gouvernement !**

Après des vacances bien méritées, nous reprenons le chemin de nos établissements. Durant les vacances les informations et les projets ministériels continuent d'être préoccupants. La sortie du rapport concernant l'organisation du temps scolaire a conduit à plusieurs propositions auxquelles le SNES a réagi. En particulier, le raccourcissement des vacances d'été revient à demander aux personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation de travailler plus. Le Ministère se dit « convaincu de la nécessité de réduire la durée des vacances d'été ». Ceci est d'autant plus inacceptable que par ailleurs aucune compensation n'est envisagée. Comme nous le craignons, les résultats du CAPES, dans certaines disciplines, font apparaître une différence importante entre le nombre de postes au concours et le nombre de reçus. Ainsi, en Mathématiques, 40% des postes au concours n'ont pas été pourvus, ce chiffre atteint 60% au CAPES de lettres classiques. Non seulement l'application sans discernement du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dégrade nos conditions de travail, mais les résultats des concours de recrutement aggravent encore cette situation. Il est grand temps de revaloriser de manière significative nos métiers par le biais des salaires et des conditions d'emploi.

En tout état de cause dès cette rentrée on peut donc craindre une nouvelle pression sur les heures supplémentaires. En effet une mobilisation des moyens de remplacement dès septembre hypothèque davantage encore les possibilités de remplacements durant les prochaines semaines et augmentera à nouveau le recours à des contractuels au moment où le gouvernement prépare un projet de loi pour réduire la précarité et que le rectorat de Nice veut licencier un maître-auxiliaire garanti d'emploi en histoire-géographie au prétexte de la disparition de son support !

Les semaines qui viennent seront importantes pour nos professions. C'est tout d'abord les résultats des élections professionnelles qui seront examinés de très près à tous les niveaux (établissement, rectorat et ministère) et le choix que fera la profession de continuer à se doter d'un syndicat majoritaire au moment où la nouvelle loi sur le dialogue social se met en œuvre (voir page 2). Mais c'est aussi en réussissant tous ensemble le plan d'action unitaire (lire page 4), en liaison avec les parents et les lycéens, pour contraindre le gouvernement à stopper les politiques d'austérité qui pèsent sur notre quotidien. D'autres choix budgétaires sont possibles pour une réduction véritable des inégalités.

Nice, le 30 juillet 2011,  
Richard Ghis.

## Plan académique de formation : se former et préserver l'expertise disciplinaire !

Le nouveau plan académique de formation nous a été présenté au dernier CTPA de l'année. Nous avons rappelé à l'administration l'attachement des personnels que nous représentons à un équilibre entre formations individuelles et formations à public désigné ainsi que la nécessité de proposer en termes qualitatifs un équilibre entre formations répondant aux besoins de l'institution et formations souhaitées par les collègues. Si la mise en œuvre des réformes reste la boussole majeure de l'ossature du nouveau PAF (jusque dans sa forme générale), un certain nombre de formations demandées par les collègues sont enfin ouvertes : formation à l'agrégation interne de SVT, séminaire sur le monde anglophone, formations scientifiques de haut niveau, ouverture des formations didactiques aux concours internes à l'ensemble des personnels .... Nous avons également rappelé que la formation est un droit et que les chefs d'établissements ne sauraient entraver ce droit.

**CONSULTER** : attention, pas de version papier du PAF cette année. Celui-ci est consultable en ligne sur le site académique AZURNET.

**S'INSCRIRE** : l'inscription se fait via internet jusqu'au dimanche 2 octobre 2011 : <http://www.ac-nice.fr>, rubrique : personnels/formation continue/accès direct au PAF.  
adresse : <https://gaia.orion.education.fr/ganic>

## Inscriptions aux concours internes 2012

Modalités d'inscription et conditions générales d'inscription : Bulletin officiel n°19 du 12 mai 2011.

Les inscriptions se font par Internet à partir du serveur du ministère de l'éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr/siac2>).  
Pour la session 2012, la période des inscriptions court du **jeudi 15 septembre 2011, 12h au jeudi 27 octobre 2011, 17h.**

**ATTENTION** : Pour les concours internes du CAPES (sauf documentation, éducation musicale et chant choral), CAPET, CAPLP, CPE, l'épreuve d'admissibilité écrite a été remplacée par l'étude d'un dossier pour la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'envoi du dossier, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué en recommandé simple au plus tard le **1er février 2012 avant minuit.**

# COLLÈGE

## BILAN COLLÈGE 2010-2011 LA GRANDE ANNÉE DU N'IMPORTE QUOI !

### Socle commun

C'était en effet la première année où le socle commun devait être obligatoirement validé pour les élèves de 3ème, et notamment grâce au Livret Personnel de Compétences. L'administration a donc eu plus d'un an pour peaufiner son outil : le résultat est catastrophique... Après l'achat et la distribution (ou pas) des clés OTP, permettant d'accéder à l'application nationale Notanet, les collègues se sont retrouvés finalement à renseigner Pronote ou consort, charge à eux ou à des volontaires désignés de faire le transfert sur le logiciel officiel, « pour demain soir dernier délai ». Les consignes étaient simples mais toutes différentes selon le département : « 50% des items c'est suffisant pour valider, car c'est élastique », socle validé sauf pour les élèves qui « ont posé problème » ou au contraire validé pour ceux qui sont tranquilles, « pas plus de 15% de non

validation car cela fera mauvais effet sur les chiffres remontés au rectorat »...

Du grand n'importe quoi !

### Histoire des arts

Que dire de l'épreuve d'histoire des arts ? Calendrier erratique, application à géométrie variable selon les établissements des maigres consignes nationales, harmonisation incertaine à l'intérieur des établissements, communication des notes... Encore du grand n'importe quoi !

Les résultats du brevet et les orientations de nos élèves de 3ème sont encore partiels, mais certains lycées ont perdu une classe de seconde tandis que d'autres devront en ouvrir une à la rentrée : jeu des options ? orientation fluctuante ? dérogations trop nombreuses ? prévisions erronées ?

La rentrée s'annonce propice aux surprises, aux rebondissements et nécessitera, de la part de la profession, une riposte à la hauteur des enjeux.

PAR

DIDIER GIAUFER



# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011, LA PROFESSION VOTE !

PAR

ALAIN GALAN



### Comment voter ?

Pour la 1ère fois dans ce type d'élection et unilatéralement, le ministère a imposé le vote électronique. Il revendique une démarche « développement durable » (moins de papier), une grande sécurité des opérations de vote et de dépouillement en les confiant à des opérateurs privés (!) et une augmentation « potentielle » de la participation (sic) (chaque électeur votant là où il le désire).

### Une procédure fastidieuse

Chaque électeur se verra remettre avant le **28 septembre 2011** par le chef d'établissement un pli fermé – la Notice de Vote –, à conserver, contenant son identifiant de vote (8 caractères) et son NUMEN. Pour les collègues en congé (quel qu'en soit la nature), la Notice de Vote sera transmise par voie postale par le rectorat.

Chaque électeur devra ensuite se connecter sur [www.education.gouv.fr/elections\\_2011](http://www.education.gouv.fr/elections_2011) (faites-le dès réception de la Notice de Vote), saisir son identifiant de vote, son NUMEN, renseigner son adresse de messagerie (qui peut être différente de la messagerie professionnelle @ac-nice.fr), indiquer son département ou pays de naissance, valider ces différentes données pour enfin obtenir par mél son mot de passe. Identifiant de vote et mot de passe sont nécessaires pour voter.

**Conseil SNES** : imprimer le mél avec le mot de passe, le ranger avec la Notice de Vote, ne pas supprimer ce mél.

### Enfin voter

Pour voter, il faut se connecter sur [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr), un lien permettra d'accéder au portail de vote, après avoir saisi l'identifiant de vote et le mot de passe. Selon le corps ou la situation professionnelle de chaque électeur (voir ci-après), le portail indiquera

le nombre de scrutins auquel il participera. Le vote sera possible entre le **13 octobre 10h et le 20 octobre 17h.**

### Où voter ?

Le vote est possible sur n'importe quel poste informatique connecté à Internet. L'administration mettra à disposition des kiosques de vote dans les établissements les **14, 18 et 20 octobre de 9h à 17h.** Bien entendu chaque électeur pourra venir voter dans les locaux du SNES-FSU à Nice et à Toulon.

### Qui vote ?

	CTM	CTA	CAPN	CAPA	CCP
Agrégés	✓	✓	✓	✓	
Certifiés, AE	✓	✓	✓	✓	
Chaires sup.	✓	✓	✓		
PEGC	✓	✓		✓	
CPE	✓	✓	✓	✓	
COP, DCIO	✓	✓	✓	✓	
Stagiaires	✓	✓			
Non-Titulaires	✓	✓			✓
AED	✓	✓			✓

CTM/A : Comité Technique Ministériel/Académique

CAPN/A : Commission Administrative Paritaire Nationale/Académique

CCP : Commission Consultative Paritaire

Pour tout problème, contactez le SNES.

**Du 13 au 20 octobre, ayez le bon réflexe, cliquez, votez SNES, votez FSU !**

## RÉFORME DU LYCÉE : RECALÉE !

Si d'aucuns dans les hautes sphères ministérielles s'accordent un satisfecit hâtif sur la première étape de la réforme du lycée, l'ensemble des personnels sur le terrain, professeurs, CPE, CO-Psy, dénonce la complexité des situations dans lesquelles cette réforme et sa mise en oeuvre précipitée les placent et fragilisent les conditions de réussite des élèves.

### Une année très difficile

Dans notre académie, comme dans beaucoup d'autres, c'est une année très difficile qui vient de s'écouler : fragilisation des champs disciplinaires avec réduction des horaires (voir l'article histoire-géographie), quasi impossibilité de fournir aux élèves un accompagnement véritablement personnalisé avec une déclinaison au gré des politiques d'établissement et des ajustements des services plus qu'une réponse aux besoins des élèves, statut problématique des enseignements exploratoires dont la mise en oeuvre, souvent coûteuse en investissement pour les collègues, se solde par un résultat peu satisfaisant (problème de l'évaluation, désintérêt des élèves, semestrialisation et morcellement). Les collègues appréhendent à juste titre la rentrée 2011 et le deuxième volet de cette réforme avec inquiétude et mécontentement.

### Une rentrée alarmante

Cette rentrée ne laisse pas augurer meilleure situation : avec de nombreuses erreurs à la prévision, la pression à l'entrée en seconde est telle que plusieurs lycées du 06 seraient contraints d'ouvrir des classes de seconde supplémentaires (lycée Apollinaire, lycée du Parc Impérial), voire, d'augmenter leurs effectifs, déjà pléthoriques, dans les divisions existantes. En première, la réforme signe la fin des mathématiques obligatoires pour les élèves de la série L, la disparition de l'enseignement au choix en ES (dont la langue vivante de spécialité), et la dernière année d'enseignement de l'histoire géographie en série S, dont les élèves perdent dans le même temps 3 h 30 de sciences.

La voie technologique, levier essentiel de la réussite

de nombreux élèves, notamment ceux issus des milieux les moins favorisés, n'est pas épargnée. En STI, la réduction drastique des volumes horaires dans les enseignements exploratoires (1h30 en SI et CIT) n'a pas permis de mener à bien les projets et surtout d'offrir aux élèves une découverte des spécificités de la voie technologique. Résultat : des disparités importantes sur les effectifs de première avec des baisses parfois conséquentes, surtout dans le 83 (30% en moins par rapport aux prévisions en première STI2D au Lycée Rouvière à Toulon) ! C'est bien d'attractivité de la voie technologique dont il est question, attractivité fortement mise à mal par des contenus technologiques dont l'approche concrète et pratique est dénaturée par la réduction des volumes horaires (de 60% à 40% d'enseignements technologiques) mais aussi par leur mutation vers des outils de simulation en lieu et place de réalisations pratiques. Face à ces mutations importantes, la formation des enseignants de STI, échelonnée sur 5 mois et organisée en sus du temps de travail ne saurait répondre aux besoins de nos collègues, il ne s'agit pas d'un nouveau programme mais d'un profond changement disciplinaire ! C'est ce que nous avons porté haut et fort au cours de l'audience intersyndicale devant le Recteur le 27 mai. Pour la série ST2S, malgré le rejet du projet de réforme par le CSE fin main, le pire est à craindre. L'affectation des élèves en première reste à ce jour problématique et les grandes lignes de la réforme amputent les enseignements technologiques.

### Pour un autre lycée

S'il s'agit selon le ministre d'un « lycée en phase avec son époque », il l'est : c'est bien celui de errements d'une politique éducative assujettie aux réductions budgétaires et peu soucieuse de la réussite de tous. N'ayant pas fait ses preuves à l'examen, ce « nouveau » lycée est recalé ! Avec le SNES, portons un autre projet pour le lycée et la réussite de tous dans le cadre des élections professionnelles du 13 au 20 octobre.

optimiste). La nécessité de condenser en une année ce qui se faisait jusque-là sur les deux années du cycle terminal fait disparaître des pans entiers de l'histoire socialement utile : exit le monde ouvrier, le socialisme et le libéralisme, la construction républicaine avant 1880, ou l'histoire de la France après 1962, le régime de Vichy n'apparaît plus qu'au travers de la lutte de la Résistance, etc. Idem en géographie où toute l'échelle mondiale avec l'étude de l'Asie, des Etats Unis dans le cadre de la mondialisation disparaît du tronc commun. Imaginer que l'on pourra compenser en Terminale alors que près de la moitié des élèves des séries générales seront privés d'histoire et géographie, en S, est inacceptable. Quant aux épreuves de bac, on n'en connaît toujours pas la nature pour les L/ES et l'épreuve anticipée des S qui ajoute la multiplicité des exercices aux difficultés déjà citées a amené l'IG à annoncer qu'il faudrait renoncer à être exigeant en terme de problématisation...

La formation historique et géographique des jeunes paie vraiment le prix fort des réductions de postes. Le dernier 4 pages HG national : <http://www.snes.edu/4-pages-histoire-geographie.html>

PAR

CORINNE GIOANNI



## Dé(H)ontologie

L'an passé à la même époque, nous écrivions ici-même tout le mal que nous pensions – et pensons toujours – de la loi Ciotti sur la suppression des allocations familiales aux familles d'enfants absents. Le très contesté contrat de responsabilité parentale a suscité un véritable tollé parmi tous ceux qui s'occupent de la prise en charge des jeunes en difficulté et a semble-t-il été fort peu utilisé (tant mieux !), sauf dans les Alpes-Maritimes (et encore...), initiateur de la mesure oblige. Il fallait pourtant, en ces temps pré-électorales, faire la preuve de la qualité de la politique à poigne de notre gouvernement. C'est à quoi s'est attaché le 13 heures de TF1 du 23 juin dernier en donnant la parole à une mère de famille explorée, mais soulagée de pouvoir être prise en charge par ce dispositif. Il faut croire que les bénéficiaires heureux de la mesure sont difficiles à trouver puisqu'en l'occurrence il a fallu en inventer : la mère de famille en question s'avérant sans enfant et attachée de presse du Président du conseil général des Alpes-Maritimes ! La pauvre dame a depuis dû démissionner et affirmer qu'elle avait agi de sa propre initiative...

Cette lamentable histoire est un condensé de la politique que nous subissons en matière d'éducation comme ailleurs : inefficace, dangereuse mais vantée jusqu'au mensonge le plus éhonté avec le soutien servile de médias aux ordres.

FABRICE GIOVANAZZI

## Première chaire qui nous est chère ...

Dès la rentrée, il faudra vérifier les états de service avec une extrême vigilance : certains chefs d'établissements pourraient être tentés de ne pas accorder la première chaire à un certain nombre de collègues sous prétexte d'enseignements communs aux trois séries de la voie générale. En l'état actuel de la réglementation, le principe de l'attribution de l'heure de chaire n'a pas été modifié : les décrets 50-581 et 50-582 stipulent : "Pour le calcul de ces six heures, les heures données à deux divisions d'une même classe ou section ne comptent qu'une fois." De plus, la circulaire de 1/12/1950, abrogée suite au décret Robien (2007-187), a été politiquement réaffirmée lors de la publication du décret 2007-1295 (abrogeant le précédent). Elle est donc considérée comme étant toujours en vigueur.

Il faut donc exiger l'heure de première chaire à partir de 6 h de cours en cycle terminal (quelle que soit la répartition des élèves des trois séries générales dans les classes). Par ailleurs, les heures d'accompagnement personnalisés entrent dans le calcul de la première chaire, comme l'ECJS, les TPE ... N'hésitez pas à contacter la section académique du SNES.

CORINNE GIOANNI

## HISTOIRE-GÉOGRAPHIE AU LYCÉE : ON PERD LE NORD.

Dans la suite des réformes précédentes, l'histoire géographie subit brutalement la réduction horaire du lycée Châtel. En seconde d'abord, mais aussi avec sa suppression en terminale scientifique. Ajoutons que dans le cadre de la pénurie générale, l'histoire et géographie est généralement le parent pauvre de la distribution des dédoublements laissés à « l'autonomie » des établissements, même s'il y a des exceptions. Cette situation est amplifiée par les contenus. Les programmes sont quasiment infaisables – ce que reconnaît d'ailleurs l'inspection dans notre académie qui admet que bien rares sont ceux qui ont pu aborder le XIX<sup>e</sup> siècle en seconde - et laissent très peu de latitude aux enseignants dans leur mise en oeuvre. Programmes par ailleurs soumis de façon parfois caricaturale à la commande politique. Ces critiques étaient vivement remontées lors de la consultation sur les programmes de seconde, elles sont encore plus fortes pour ceux de première qui vont devoir être mis en place à la rentrée. 48 « études », 23 en histoire, 25 en géographie (soit au moins autant, voire davantage de sujets de bac possibles...), pour une trentaine de semaines de cours effectifs, soit 120 heures (estimation

PAR

FABRICE GIOVANAZZI



## La formation syndicale : un droit à utiliser

La section académique du SNES et les deux sections départementales vous proposent un certain nombre de stages. Pour participer à un stage de formation syndicale il vous suffit d'adresser un courrier au recteur par la voie hiérarchique (voir modèle sur [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)) **au moins un mois avant la date du stage**. Chacun a droit au maximum à 12 jours pour formation syndicale sur l'année scolaire. N'oubliez pas pour aider l'organisation de vous inscrire aussi auprès du SNES.

### STI : À quoi sert la voie technologique ?

**Le vendredi 25 novembre 2011 au lycée des Eucalyptus à Nice.**

Stage académique animé par Thierry Reygades (secrétaire national chargé des enseignements technologiques).

#### Programme :

- Etat des lieux de la réforme : mise en œuvre - formation des personnels ;
- Quel avenir pour la voie technologique ?

### Militer dans l'établissement

**Le mardi 22 novembre 2011.**

**06 : lycée du Parc Impérial à Nice.**

**83 : collège Cousteau à La Garde.**

#### Programme :

- Militer dans l'établissement : assurer la défense des collègues dans l'établissement, organiser l'heure d'information syndicale et le panneau syndical, informer et initier un débat syndical.
- Le conseil d'administration : formation des élus au CA.

### Histoire-Géographie : une discipline attaquée.

**Le jeudi 16 février 2012 au lycée**

**Thierry Maulnier à Nice.**

Stage académique animé par Alice Cardoso (responsable du groupe histoire géographie).

#### Programme :

- Réforme du lycée : l'histoire géographie a-t-elle encore une place dans le lycée Chatel ?
- Collège : Socle commun et LPC - Epreuve d'histoire des arts.

### Collège : quel collège pour tous ?

Stage académique au deuxième trimestre.

#### Programme :

- Contenus et pratiques évaluatives : socle commun et LPC. Dispositif Eclair.
- Redonner un avenir au collège.

### Histoire des arts.

**Fin février au collège La Peyroua au Muy.**

Stage animé par Sandrine Charrier (secrétaire nationale chargée des contenus).

#### Programme :

- Etat des lieux et enjeux ;
- Quelle place pour l'histoire des arts en classe ? Quelle interdisciplinarité ?

### Documentation.

Stage académique au troisième trimestre.

# ACADÉMIE

## LE SERVICE PUBLIC, ON L'AIME, ON LE DÉFEND !

Dès la rentrée, le SNES avec la FSU propose à tous les personnels d'agir collectivement pour sauver et améliorer notre service public d'Éducation. L'austérité budgétaire associée au dogme libéral du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux fait des ravages. Notre employeur nous impose des conditions de travail qui ne nous permettent plus d'assurer dans des conditions correctes nos missions de service

public. Dans le même temps, les réformes en cours ou à venir ne visent qu'à dénaturer nos métiers pour nous faire passer d'enseignants concepteurs à des enseignants prescripteurs et en nous imposant une multitude de tâches périphériques. Le volume d'heures supplémentaires devient totalement inacceptable et contribue à la destruction de l'emploi public et à la multiplication des compléments de service.

PAR  
RICHARD GHIS



**Pour mettre un coup d'arrêt à ce dépeçage organisé et obtenir un collectif budgétaire pour l'Éducation, le SNES-FSU appelle tous les personnels à mettre en application la devise désormais célèbre**

**« le service public on l'aime on le défend » en participant :**

- Aux heures d'information syndicale proposées dans chaque établissement
- Au pique-nique revendicatif pour dénoncer la précarité et obtenir un nombre suffisant de postes aux concours devant le

**Rectorat de Nice à partir de 12h**

**Mercredi 7 septembre**

- À l'opération « vérité sur la rentrée » pour rendre publics les vrais chiffres sur la rentrée

**Mercredi 21 septembre**

**TOULON : 16h place de l'Opéra**

**Jeudi 22 septembre**

**DRAGUIGNAN : 17h30 devant la sous-préfecture**

**CANNES : 17h30 à côté du palais des festivals sur la Croisette**

**NICE : 17h30 place Masséna**

- À la grève nationale unitaire pour l'emploi, les salaires et nos conditions de travail le **mardi 27 septembre 2011**

**MANIFESTATIONS UNITAIRES**

**NICE : 10H, PLACE MASSÉNA**

**TOULON : 10H30, PLACE DE LA LIBERTÉ**

## LES INSTANCES DU SNES

Afin de faire vivre la démocratie interne de notre organisation syndicale, nous publions dans ce numéro le calendrier des différentes réunions du Conseil Syndical Académique, afin que chacun, élu ou représentant d'établissement puisse s'organiser :

- Conseil syndical de rentrée le **lundi 12 septembre 2011** dans les locaux du SNES à Nice ;
- Conseil syndical qui suivra les élections le **mardi 8 novembre 2011** au lycée Raynouard à Brignoles ;
- Conseil syndical du second trimestre le **jeudi 19 janvier 2012** (établissement du 06) ;
- Conseil syndical de fin d'année le **vendredi 22 juin 2012** dans les locaux du SNES à Nice.

## LE CONGRÈS DU SNES

Le congrès national du SNES aura lieu à Reims du **2 au 6 avril 2012**. Il sera précédé du congrès académique qui se déroulera le **jeudi 22 mars et le vendredi 23 mars 2012** dans les Alpes-Maritimes. Les membres élus de la Commission Administrative en sont membres de droit ainsi que des représentants de chaque établissement ou S1 en fonction du nombre de syndiqués. C'est un moment d'échange important pour construire ensemble les revendications de la profession. Avant les congrès les syndiqués seront appelés à porter avis sur les rapports financiers et d'activité. Après les congrès, ils éliront les équipes chargées de mettre en œuvre les mandats arrêtés.